

# BULLETIN COMMUNAL 2018 TEISSIÈRES DE CORNET





# Mot du Maire

*C'est avec plaisir que je vous retrouve pour ce rendez-vous annuel à l'occasion du bulletin municipal. Nous allons entrer dans la dernière année de notre mandat pour terminer nos projets qui vous ont été présentés en 2014.*

*Les enfouissements continuent dans les villages ; début 2019, Lacombe et Lacombe Basse débiteront et dans la foulée Cornet devrait clôturer les enfouissements réseaux sur notre commune. Le dernier projet sera l'étang commun qui a été validé par le Conseil Municipal cet automne et devrait bientôt démarrer.*

*Un temps fort pour l'année prochaine car débutera dès le 16 janvier le recensement de la population qui devrait encore être positif suite à l'arrivée de nouvelles familles sur la commune. Cette progression de la population montre l'attractivité de notre commune qui malgré la baisse constante des dotations de l'État n'a pas augmenté la part communale d'imposition depuis des années.*

*L'occasion m'est ici donnée de remercier chacune et chacun qui donne de son temps pour proposer des activités et loisirs aux Teissièresois.*

*Avant de terminer mon propos, je tiens à évoquer l'engagement du personnel communal, qui fait preuve de disponibilité et de conscience professionnelle et de rajouter que Jacky Castel devrait nous quitter l'année prochaine pour une retraite bien méritée. Merci pour son investissement pendant toutes ces années...*

*Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles une bonne et heureuse année 2019.*

*T.Cruèghe*

# BUDGET 2018

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

	LIBELLES	%	MONTANT
022	DEPENSES IMPREVUES		3 000,00
011	Charges à caractère Général (eau, électricité, fuel, carburant, fournitures administratives, maintenance, entretiens bois, biens, réseaux, cotisations et taxes)		45 050,00
012	Charges de personnel		44 700,00
65	Charges de gestions courantes (indemnités élus, CSVA, transport, école, déchetterie, CLIC, subventions associations, CCAS)		55 400,00
66	Charges financières		4 500,00
67	Charges exceptionnelles		1 000,00
042	Opérations d'ordre		2 470,56
023	Virement à la section investissement		28 421,10
	<b>TOTAL</b>		<b>184 541,66</b>

### Recettes

	LIBELLES	%	MONTANT
70	Bien sectionnaires, transport, vente terrains		11 400,00
73	Impôts et taxes		71 500,00
74	Dotations		47 000,00
75	Salle communale, Loyers		14 000,00
002	Résultats		40 541,66
	<b>TOTAL</b>		<b>184 541,66</b>

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

	<b>LIBELLES</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisation Corporelle</b>		<b>1 000,00</b>
<b>21</b>	Matériels (outillage de voirie, photocopieur, informatique)		<b>1 000,00</b>
<b>23</b>	<b>Ligne de secours</b>		<b>22 389,99</b>
<b>23</b>	<b>Opérations :</b>		
	1- ECLAIRAGE AIRE DE JEUX		<b>5 400,00</b>
	2- BARRIERES BOIS		<b>4 000,00</b>
	3- ENFOUISSEMENTS DES LIGNES ET RESEAUX		<b>50 000,00</b>
	4- ETANG COMMUN		<b>30 000,00</b>
	5- ENROCHEMENT BOISSIERES		<b>4 200,00</b>
	6- VOIRIE LOTISSEMENT		<b>6 000,00</b>
			<b>99 600,00</b>
<b>16</b>	Remboursement du capital		<b>9 200,00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>133 189,99</b>

### Recettes

	<b>LIBELLES</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT</b>
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS</b>		<b>28 000,00</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS</b>		<b>8 600,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement à la section</b>		<b>28 421,13</b>
<b>040</b>	Amortissement		<b>2 470,53</b>
<b>001</b>	Déficit d'investissement reporté		<b>65 698,33</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>133 189,99</b>

# TRAVAUX EFFECTUÉS

Les travaux d'enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et d'eau de Puézac s'achèvent en cette fin d'année ; ceux des villages de Lacombe et Lacombe basse devraient avoir lieu au printemps prochain. Le projet pour Cornet et Lacalmettounne est en étude de faisabilité pour l'année 2019 .



Les barrières bois derrière la Mairie ont finies d'être installées dans le courant de l'année. La création d'aires de pique-nique à Lacombe, Sournac et dans la cote du Quiers sont achevées.



L'enrochement d'une petite portion de la route desservant le hameau de Boissières a été réalisé, cette dernière menaçant de s'affaisser.



L'éclairage de l'aire de jeux et du terrain de pétanque a été réalisé. Il fonctionne l'été de 21h00 à minuit et hors saison à la demande lorsque notamment la salle des fêtes est occupée.



Des travaux ont été effectués dans l'un des appartements locatifs de la Mairie. Le deuxième sera concerné par un rafraîchissement des sols et des peintures dès le début d'année.

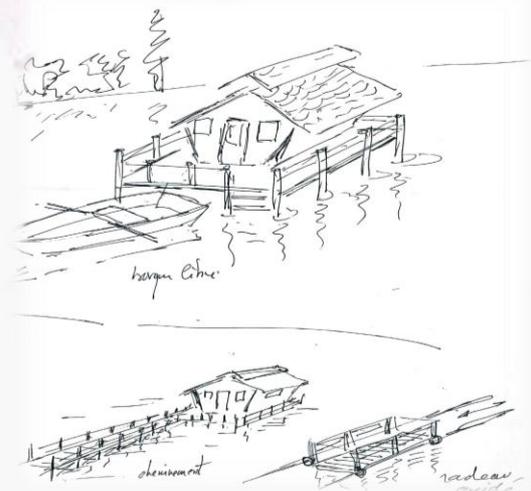


Le débroussaillage de l'accès à l'étang commun a été effectué cet automne par la commune.





# Étang commun

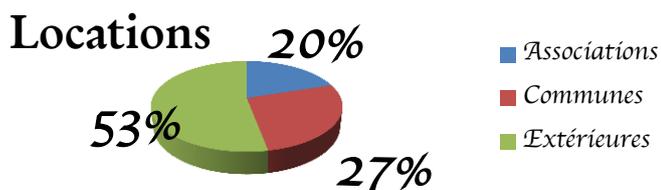
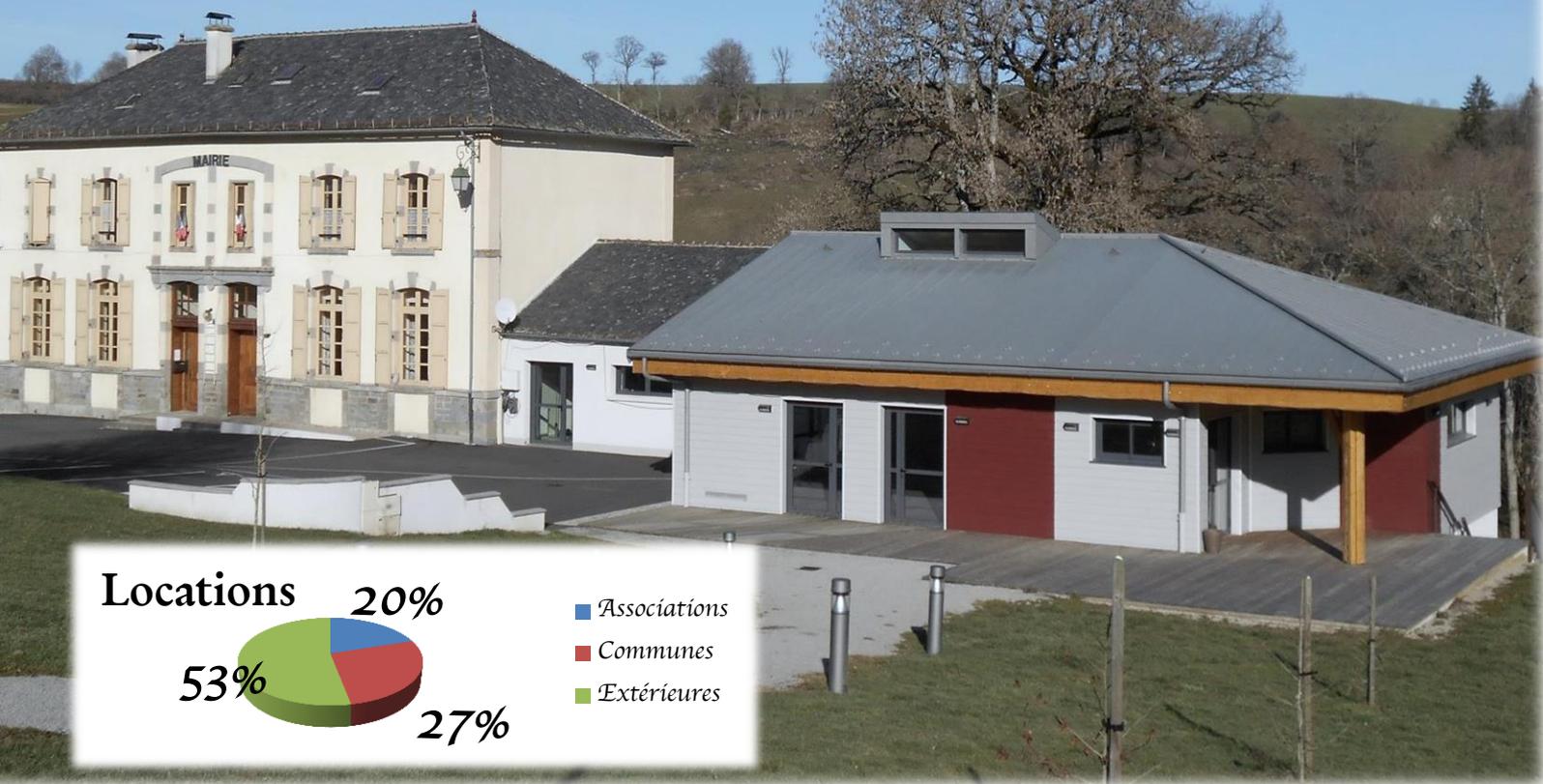


La municipalité souhaite achever son mandat par l'aboutissement de son dernier grand projet : la réhabilitation de l'étang commun. Situé dans le bourg de la commune, ce projet qui débutera dès le printemps prochain est soutenu par la CABA à hauteur de 50 %. Il vient s'inscrire dans une dynamique touristique avec pour enjeu la préservation et la valorisation de l'environnement dans le respect d'un patrimoine déjà riche.

L'aménagement des accès et chemins de randonnées (déjà entamé cet automne) ainsi que l'installation d'une cabane sur pilotis à proximité et de tables permettront aux randonneurs ou gens de passage de faire une halte sur leur chemin et pouvoir apprécier la quiétude de ce lieu.



# SALLE COMMUNALE DU MEYROU



*La salle du Meyrou connaît toujours un grand succès avec plus de 30 locations à l'année. Le fonctionnement et les modalités de location restent identiques pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive. Un modèle de convention ainsi qu'un règlement intérieur sont annexés au bulletin. Pour l'année 2019, les tarifs de la salle sont les suivants :*

<i>TARIFS COMMUNE</i> <i>du samedi 9h au lundi 9h</i>		<i>TARIFS HORS COMMUNE</i> <i>Du samedi 9h au lundi 9h</i>	
<b>130€</b>		<b>220 €</b>	
<i>A partir du vendredi</i> 150 €	<i>Avec Vaisselle</i> + 20 €	<i>A partir du vendredi</i> 250 €	<i>Avec Vaisselle</i> + 20 €

## AIRE DE JEU

*L'aire de jeux a été inauguré le samedi 14 avril 2018 à 11h30. Étaient présents Mr Faure Bruno, Président du Conseil Départemental, Mme Marie-Hélène Roquette, Conseillère Départementale, et Mr Mouret, commercial de chez KASO. L'association Ayrens Tonic a eu la gentillesse de venir rythmer cette manifestation. Ce fut un succès car élus et Teïssiérois se sont joints à eux pour échanger des pas de danse sur l'aire de jeux. Un casse-croûte, offert par la mairie, a clôturé cette journée conviviale où certains habitants sont restés.*





Cette année encore le comité des fêtes nous a offert de belles manifestations: marché de pays, feu de la Saint-Jean, fête du village, fête de l'automne.

Elles ont connu un grand succès en dehors de la fête de l'automne qui a malheureusement coïncidé avec la première journée de froid...Nos fidèles randonneurs étaient restés au chaud...mais le repas dansant malgré le petit nombre de participants s'est déroulé dans une ambiance très festive...

Bravo et merci à toute l'équipe et à tous les bénévoles qui donnent de leur temps et déploient tout leur dynamisme.

Le 14 décembre 2018 à 21h à la salle du conseil aura lieu l'Assemblée Générale.

Vous êtes toutes et tous les bienvenus.



# ACCA

## TEISSIERES DE CORNET

**Composition du bureau :**  
**Président :** Jacques Roux  
**Vice-Présidente :** Aurélie Roques  
**Trésorier :** Dimitri Bousquet  
**Secrétaire :** Yves Fournier  
**Garde-chasse :** Georges Combes

Monsieur Roux, Président de l'ACCA de Teïssieres de cornet  
présente le programme riche de la saison 2018-2019 :

- Le 4 août 2018 : **Le cochon grillé** organisé par les trois  
communes de l'association du

Bouquin du Meyrou

( Teïssieres de Cornet, St Paul des Landes, Ayrens)

a réuni 70 personnes environ.

- Le 2 septembre 2018 : **Le concours de chien d'arrêt** organisé  
pour la première fois sur la commune à la demande de

tous les chasseurs de chiens d'arrêt de

l'ACCA n'a pas eu le succès attendu.

- Le 24 novembre 2018 : **La belote** est comme  
Chaque année une manifestation très attendue.

De nombreux lots sont à gagner et un  
repas est organisé à son issue.

- Les 19/20 Janvier 2019 : **Concours de meute sur lièvre.**

Le bouquin du Meyrou aura lieu à St Paul des Landes et  
regroupe les trois communes membres qui encadrent

une vingtaine de meutes.

Le samedi après-midi est consacré aux enfants de 10 à 14 ans.

Leur présentation de chiens courants et

l'une des plus belle prestation du weekend.

- Les 30/31 mars 2019 : **La coupe de France Gaston Phoebus.**

Le bouquin du Meyrou est

fier et ravi d'accueillir sur la commune plus de 12 meutes sélectionnées  
pour la coupe de France par le club ariégeois. En espérant que cette

manifestation regroupe un maximum de passionnés ; petits ou grands,  
chasseurs ou non provenant de toute la France.

Des repas sont prévus les samedis midi, soir et dimanche midi.





*Avec cinq manifestations dont quatre sur le territoire communal, l'ACCA a accueilli, accueillé et accueillera des centaines de personnes rassemblées autour d'une passion commune.*



*L'ACCA remercie chaleureusement Monsieur Charles Roux pour sa disponibilité, son engagement, son dévouement et son savoir-faire culinaire, sans lequel les repas d'après chasse du lundi midi, entre autre, n'auraient pas lieu.*



*Merci également à l'ensemble des agriculteurs qui permettent aux membres de l'ACCA de chasser sur leurs propriétés.*



*On vous attend très nombreux dès l'année prochaine pour un calendrier encore bien rempli.*





Membres du bureau :

*Président : MR PARISSET-R*

*Vice-Président : MR MAS-Y*

*Trésorier : MME CALVET-G*

*Trésorier adjoint : MR GARROUSTE J-P*

*Secrétaire : MME FENAUTRIGUE-M*

*Secrétaire adjoint : MME DASCYZIN-N*

Suite à l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 28 Janvier 2018, le bureau a évolué avec le départ de Mme Fenautrigues remplacée par Mme Dascyzin, et l'arrivée de Mme Mas, secrétaire adjointe .

Tout au long de l'année, diverses activités ont été proposées :

- 22 février : après-midi détente à Teissières de Cornet
- 6 mars : début d'une nouvelle activité qui se déroule tous les mardis après midi : la pétanque
  - un jeudi tous les quinze jours un atelier confection est proposé
  - tous les mercredis après-midi Christian Muller propose un atelier photo
- 11 mars : les bénévoles motivés ont cuisiné du boudin aux pommes pour une soixantaine de convives
  - 18 avril : après -midi récréative à Teissières de Cornet
  - 29 mai : sortie en car au Fau de Peyre en Lozère
- 12 juin : un groupe a participé au concours de pétanque inter-clubs à Riom es Montagne avec une honorable 15eme place sur une centaine d'équipe engagée
  - 17 juin : repas chevreuil offert par les chasseurs de Crandelles

- 5 juillet : journée rencontre inter-clubs Génération mouvements à Mauriac avec 430 participants
- 29 juillet : vide-grenier qui a connu un grand succès avec de nombreux exposants et acheteurs
- 4 septembre : nouvelle sortie évasion en car à Valette chez nos amis « les Tamalous » où nous sommes toujours bien accueillis : promenade pour certains, pétanque pour d'autres
- 15 octobre : après-midi récréative à Crandelles sous un beau soleil
- 19 octobre : gros succès du concours de belote avec 46 équipes ; belle soirée tardive
  - 21 octobre : vide-dressing , un peu timide
  - 19 novembre : après-midi détente à Crandelles
  - 27 novembre : après-midi inter-clubs à Teissières de Cornet
  - 1 et 2 décembre : vente de brioches au profit du Téléthon
- 10 décembre : dernière après-midi récréative de l'année avec repas et bûche de Noël agrémentée d'une animation dansante proposée par la Pastourelle de Roannes Saint Mary

*Quelques activités importantes et incontournables sont à retenir pour 2019 :*

- 27 janvier : Assemblée Générale à la Maison des Loisirs suivie du repas au bar du Lac des Genévrières
  - 28 juillet : le traditionnel vide-grenier
  - 18 octobre : l'habituel concours de belote

*Pour finir, une grande première pour Crandelles, avec nos amis de Valette, 56 personnes partiront à Rosas en Espagne pour un séjour de 4 jours en mai 2019.*

*Belle amitié en perspective.*

## Centre social de la vallée de l'Authre



Le centre social propose un large choix d'activités pour tous les publics : relais pour les Assistantes Maternelles et structure d'accueil à Naucelles pour les enfants de 0 à 6 ans, accueil de loisirs les mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires, des Temps d'Activités Périscolaires, des ateliers pour tous les membres de la famille.

Le secteur « petite enfance » a connu en fin d'année 2017 un temps fort avec la Fête de la petite enfance où les Assistantes Maternelles ont repris les chansons (qu'elles ont enregistré sur CD mis en vente ce jour-là) devant parents et enfants. Tous ont pu participer à des ateliers proposés par les Assistantes Maternelles.

Le centre de Loisirs a proposé diverses activités tout au long de l'année lors des mercredi après-midi et des vacances scolaires sans oublier les séjours durant l'été :



- mini-camp pêche (vairons, goujons, écrevisses) sur la rivière de l'Authre à Jussac
- mini-camp au Lioran (escalade, montée en téléphérique...)
- camp au Mont-Dore (Vulcania, Château de Murol, Lac Chambon...)
- camp à l'Île de Ré (marais salants, visite de phare, marché, pêche à pied ...)
- séjour à Anglet pour les ados (avec les centres sociaux de Marmiers et Ytrac)
- séjour à Paris pour les ados (avec les ados d'Ytrac et le Conseil Municipal Jeunes de Naucelles) : visite du Sénat, visite des lieux de Mai 68, escape game dans le Manoir de Paris pour fêter Halloween ...

Dans le cadre des TAP (temps d'activités périscolaires), les membres du centre social, des écoles et intervenants extérieurs font découvrir à l'école musique, sport, activités manuelles, cuisine...

**L'année 2019 va fêter les 10 ans du Café-Théâtre : travail de groupe avec les élèves de CE2 et CM1 de l'école de Crandelles et les résidents de La Feuillaie. Rendez-vous le 18 mai au Parapluie à Naucelles pour une représentation théâtrale, rétrospective en images...**

L'inscription aux Ateliers du secteur Famille a eu lieu le vendredi 7 septembre 2018 à la salle de Teissières de Cornet. Sont proposés cette année de la cuisine, du modelage, du tricot, de la lecture, de l'anglais, du chant, des cours de guitare, de l'éveil à la danse, de la zumba et une nouveauté cette année : de la danse contemporaine moderne jazz. Ces ateliers offrent donc une multitude d'activités variées pouvant plaire à tout public.

Un nouveau procédé, venant de Suède, « Les promeneurs du Net » a pu être instauré dans le Cantal. Tous les jeunes ont accès à internet, beaucoup communique à travers les réseaux sociaux mais qui peut les aider, les orienter ou les protéger ? Au sein du centre social, Nicolas Rabhi, directeur des accueils de loisirs, représente le coordinateur. Il écoute, informe, accompagne, conseille et prévient. Et pour mieux accomplir sa mission, il entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. Son but n'est pas la surveillance mais bien l'accompagnement des jeunes.

Dans notre dernière parution, nous vous présentions le 5 C:Collectif Convivialité Circuit court Crandelles. Depuis 12 Rencontres et Partages au village ont eu lieu autour du Bar Restaurant du Lac de Crandelles avec diverses animations, nombreux exposants et un public de plus en plus nombreux. Le 2 Décembre sera célébré son premier anniversaire avec tous ses exposants, animateurs et des surprises en perspective...

### **Le grand évènement très attendu de toute l'équipe du centre social a eu lieu !!**

Le centre social de la vallée de l'Authre occupe désormais leur nouvelle résidence à Naucelles depuis le 26 novembre 2018. La réalisation de ces locaux a été prise en charge par la commune de Naucelles et les 6 autres communes (Crandelles, Jussac, Laroquevieille, Marmanhac, Reilhac et Teissières de Cornet) ont participé à l'achat des fournitures d'équipement (mobilier, informatique...). Il est important de souligner que ce projet n'a pu le jour que grâce aux subventions de l'Etat, de la Caf, de la MSA, de la CABA...

Ce déménagement ne concerne que les bureaux et ne remet nullement en question l'esprit du centre social, il ne s'agit pas de centraliser les activités actuellement proposées, celles-ci seront toujours réalisées sur chacune des 7 communes.

Pour obtenir des informations plus précises vous pouvez consulter le site [csiva.fr](http://csiva.fr) ou appeler au 04.71.47.24.10 le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h00 à 17h00, et le mercredi matin de 8h45 à 12h15.

### **Une inauguration du bâtiment aura lieu en Janvier prochain.**

#### **Présentation du Bureau:**

Présidente: Mme Martial Christine

Vice-Présidente: Mme Sarrazin Andrée

Secrétaire: Mme Bonichon Annie

Secrétaire Adjointe : Mme Apchin Ginette

Trésorier: Mme Combelle

Trésorier-Adjoint: Mr Marroncles Pascal

Déléguée secteur famille: Mme Chabbert Florence

Directrice: Madame Pradel-Lugol Caroline





Depuis sa création, le Clic dénommé aussi « espace du retraité » a suivi 3 000 dossiers.

L'an dernier, le centre local a accueilli 150 personnes et réalisés 800 visites à domicile.

Les 4 agents du service ont répondu à plus de 4 000 appels téléphoniques. Le Clic souhaite améliorer la communication afin de permettre aux relais de terrains, que sont les mairies et les centres sociaux, de mieux relayer l'information, toujours soucieux de plus d'échange afin de permettre aux séniors d'être bien chez eux et de bien vieillir ensemble sur le bassin d'Aurillac.

Centre Local d'Information et de  
Coordination 5 rue Eloy

Chapsal

15000 AURILLAC

04.71.62.88.95



# CCAS

*Comme chaque année, en période des fêtes, nous vous attendons nombreux pour le Noël le dimanche 16 Décembre. Nous partagerons la bûche et le verre de l'amitié. Les cadeaux seront distribués par le Père Noël. En ce qui concerne les colis, le CCAS et la municipalité ont pris la décision de repousser l'âge d'obtention à 70 ans. Néanmoins, les personnes de plus de 65 ans l'ayant reçu auparavant ne sont pas concernées par cette nouvelle décision.*

*Les jouets et colis non récupérés seront à prendre en mairie au plus tard le 19 Janvier 2019 inclus.*

*Le CCAS reste bien évidemment à disposition de toutes les personnes qui auraient besoin d'un soutien moral et/ou financier.*



# Démographie 2018

BIENVENUE  
BÉBÉ

Arthur DELPUECH VIGIÉ né le 10 février 2018

Maddie BESSIERES née le 14 février 2018

Mathis Alain MAGNE né le 12 juin 2018



*Félicitations !*

## Mariages

06/10/2018 : Monsieur CANCHES Ludovic et Mme CAUMON Patricia

# Pacs

12/01/2018 : Monsieur HICKÉ Hervé et Madame Danièle MAURIN

22/09/2018 : Monsieur VERNIOLS Steven et Madame Camille BESSE

**Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur !**



# Nouveaux arrivants

**Famille PERRIER-CHAMBRE, le bourg**

**Famille RODRIGUES, le bourg**

**Monsieur et Madame BELAIGUES-LAFON/TOIRE, le bourg**

**Monsieur et Madame JOANNY/MAFRE, le bourg**

**Monsieur PEROCHE, Lacombe**

**Madame RIVIERE, Puézac**

**Monsieur CHARLES, le bourg**



# VIE DE LA COMMUNE

## Carte Nationale d'identité

Les demandes de CNI doivent être effectuées auprès des Mairies d'Aurillac et d'Arpajon/Cère. Une prise de rendez-vous est parfois nécessaire.

Une pré-inscription en ligne est possible sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

## Environnement et civisme

Nous vous rappelons qu'il est important de respecter le tri des déchets. Beaucoup trop de verres et de ferrailles se retrouvent dans nos poubelles marron.

Pour rappel la déchetterie des quatre chemins est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 18h30.

Tel : 04 71 43 05 73

## Transport scolaire

Le transport scolaire desservi par la CABA continue cette année encore avec 12 enfants scolarisés à Crandelles. Des cartes de bus sont disponibles en Mairie. En cas de problème, le service transport de la CABA vous envoie un sms grâce aux formulaires remplis en début d'année scolaire.

## Urbanisme

Un petit rappel : Abris de bois ou de jardin, piscines, changement de destination de pièces de la maison, changement des volets, fenêtres ou portes doivent être impérativement déclarés en Mairie et doivent faire l'objet d'une Déclaration Préalable de Travaux. Tous travaux de plus de 20m<sup>2</sup> entraînent la demande d'un Permis de construire.

Des contrôles de légalités peuvent être effectués.

## Vitesse

Une limitation de vitesse à 50km/h sera désormais appliquée au lieu-dit « la Calmettoute » ; les panneaux de signalisation seront posés d'ici la fin de l'année 2018. La départementale RD52 traversant ce hameau est très fréquentée et cette nouvelle réglementation est plus adaptée à la sécurité des usagers piétons notamment des enfants (arrêt de transport scolaire).

**Soyons vigilant.**



## P.L.U.I

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal entre dans sa phase publique au printemps 2019 avec un vote à l'Assemblée Communautaire. Les enquêtes publiques auront lieu suite à la clôture des registres de doléances présents en Mairie et ouverts jusqu'au 17 décembre prochain.

Des informations seront affichées dans les panneaux d'informations.  
La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac reçoit malgré tout, vos courriers et prendra en compte vos requêtes.

### Numéros pratiques :

Assainissement CABA : 04 71 46 86 31

Eau CABA : 04 71 46 86 38

Déchets et tri sélectif : 04 71 46 48 50

Deux petits clins d'œil !

Un pour Jacky notre employé municipal, à qui nous souhaitons de bien terminer sa carrière professionnelle parmi nous.  
Un pour Pauline notre secrétaire, qui nous est d'une aide précieuse pour la réalisation de ce bulletin.

### Les horaires de la Mairie sont les suivants :

- Accueil physique du public :  
Le mercredi de **10h00 à 13h00**  
Le samedi de **10h00 à 12h00**

- Accueil téléphonique :  
Le lundi de **13h30 à 18h00**  
Le mercredi de **8h00 à 17h00**  
Le samedi de **8h00 à 12h30**

- Prise de rendez-vous :  
Monsieur le Maire est disponible sur rendez-vous.

Tel : 04 71 47 24 57

Mail : [teissieresdecornet@orange.fr](mailto:teissieresdecornet@orange.fr)

Un site internet de la Mairie va être créé au printemps 2019. Vous y trouverez toutes les informations relatives à la commune (contact, associations, documents administratifs, demandes en ligne, pré réservation de la salle, actualités...).



# RECENSEMENT

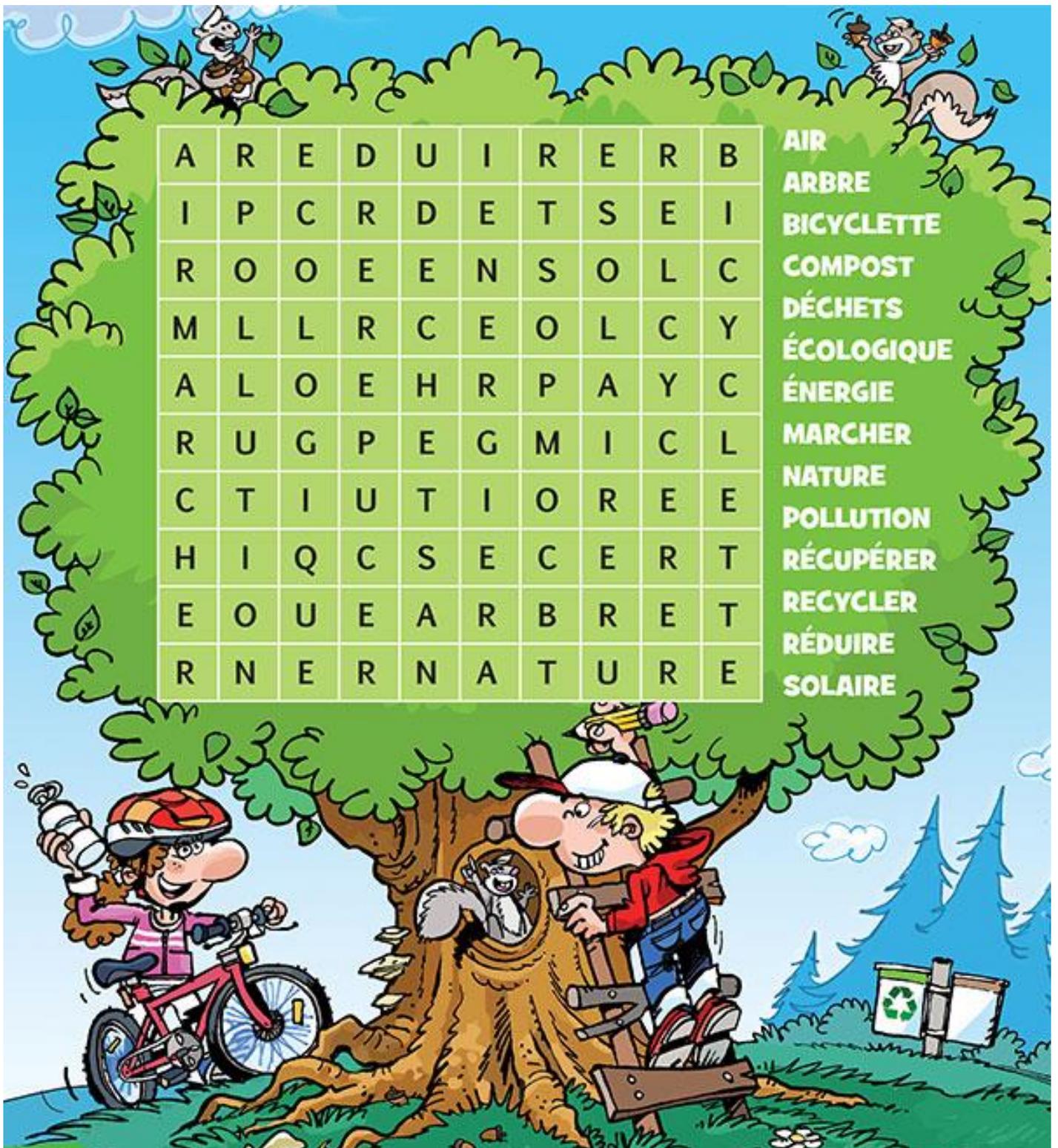
de la population

## DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

A partir du 16 Janvier 2019 débutera le recensement. Ce travail sur notre commune sera assuré par Pauline Martins, notre secrétaire de mairie. Elle se rendra au domicile de chaque résidence principale et secondaire afin de remettre les documents. Cette première visite a pour but d'expliquer comment remplir les formulaires par écrit ou par saisie sur internet (à l'aide d'un code individuel renseigné sur les formulaires). Pauline effectuera une deuxième visite afin de récupérer les documents remplis. Pour les saisies internet il n'y aura pas de deuxième visite mais si des difficultés sont rencontrées, la mairie répondra à vos questions et le retour au choix manuscrit sera toujours possible.

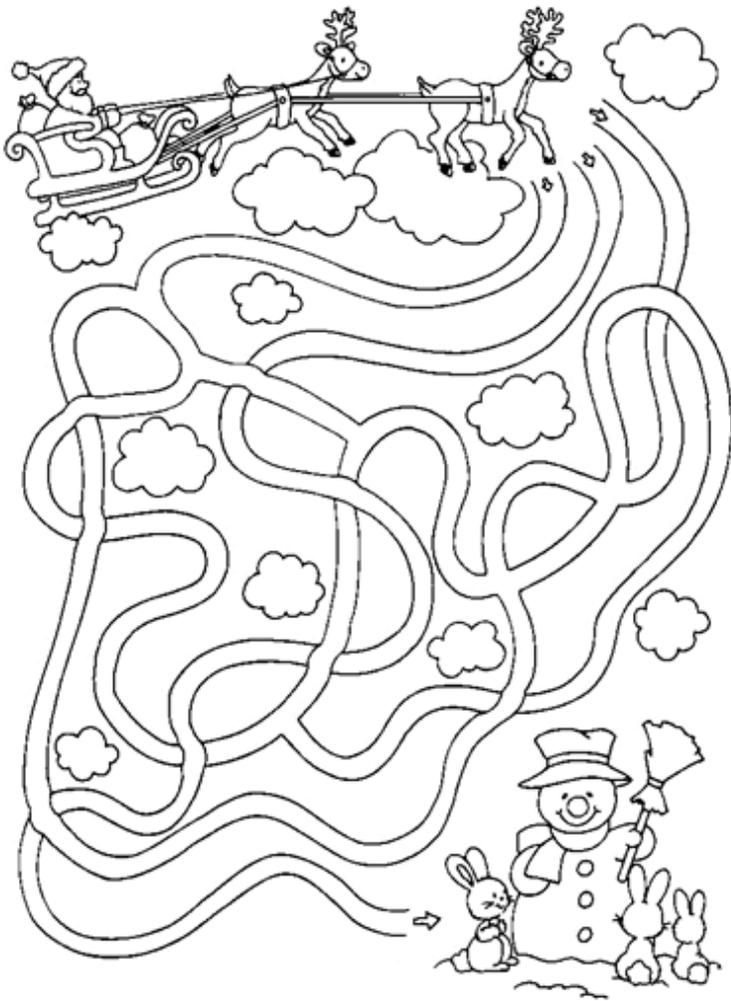


# JEUX



A	R	E	D	U	I	R	E	R	B
I	P	C	R	D	E	T	S	E	I
R	O	O	E	E	N	S	O	L	C
M	L	L	R	C	E	O	L	C	Y
A	L	O	E	H	R	P	A	Y	C
R	U	G	P	E	G	M	I	C	L
C	T	I	U	T	I	O	R	E	E
H	I	Q	C	S	E	C	E	R	T
E	O	U	E	A	R	B	R	E	T
R	N	E	R	N	A	T	U	R	E

- AIR
- ARBRE
- BICYCLETTE
- COMPOST
- DÉCHETS
- ÉCOLOGIQUE
- ÉNERGIE
- MARCHER
- NATURE
- POLLUTION
- RÉCUPÉRER
- RECYCLER
- RÉDUIRE
- SOLAIRE





## Ingédients

Pour environ 40 sablés

- 180 g de beurre doux
- 200 g de sucre
- 1 œuf + 1 jaune d'œuf
- 1/2 cuillerée à café de vanille en poudre
  - 350 g de farine
- quelques smarties (marron et rouges)
- 80 à 120 g de chocolat noir de couverture (ça dépend si vous décorez les 40 biscuits !)

## Préparation

1. Dans un grand saladier, travaillez le beurre mou en pommade avec le sucre. Ajoutez l'œuf et le jaune d'œuf puis la vanille et la farine. Travaillez la pâte avec les doigts pour former une boule de pâte.
2. Laissez-la reposer 30 min au réfrigérateur pour qu'elle perde de son élasticité.
3. Étalez la pâte sur un plan de travail fariné et découpez des cercles de 6 à 8 cm de diamètre, à l'aide d'un cercle à pâtisserie.
4. Posez-les sur des plaques à four recouverte de papier sulfurisé. Faites cuire environ 10 min dans le four préchauffé à 180°C. Laissez-les bien refroidir avant de les manipuler car ils sont très fragiles.
5. Faites fondre le chocolat au bain-marie et versez-le dans un sac congélation (c'est mieux de le faire par petites quantités). Coupez la pointe du sac, à peine, pour l'utiliser comme une poche à douille. Dessinez les yeux, les cornes et mettez un peu de chocolat pour coller un smarties pour le nez.

# REGLEMENT INTERIEUR

## **Article 1 : Dispositions générales**

Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles doit être utilisée la salle communale de Teissières de Cornet, réservée aux activités organisées par les mouvements associatifs, les professionnels ou les particuliers résidents ou non résidents de la commune.

## **Article 2 : Capacité de la salle**

La capacité d'accueil de la salle communale est de 140 personnes.

## **Article 3 : Etat des lieux**

Les chaises et tables qui ont été utilisées devront être remises en place dans le local prévu à cet effet.

La salle doit être rendue en état de propreté. Cela consiste à :

- Nettoyer au niveau du bar et des toilettes (chasses d'eau tirées et toilettes salubres)
- Passer le balai dans les différentes pièces
- Laver le sol de toutes les pièces
- Laver les plans de travail inox ainsi que tous les électroménagers qui auraient pu être salis.

A ce titre les utilisateurs **doivent prévoir d'amener leurs propres produits d'entretien**. Il est interdit d'utiliser des produits de nettoyage abrasifs ou à base d'acide. Si l'intervention d'une entreprise de nettoyage s'avérait nécessaire, **le coût de l'intervention serait à la charge de l'utilisateur**.

Un état des lieux sera effectué à l'arrivée et au départ de l'utilisateur par un agent de la mairie.

## **Article 4 : Interdiction**

Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans la salle communale, des cendriers sont mis à disposition dans l'espace terrasse ainsi qu'à l'entrée principale.

Les animaux même tenus en laisse sont interdits.

Il est aussi interdit de procéder à des modifications sur les installations existantes, de bloquer les voies de secours ainsi que d'introduire dans l'enceinte et aux alentours des pétards ou fumigènes.

Il est interdit d'utiliser des bouteilles de gaz à l'intérieur de la salle communale.

Il est strictement interdit d'utiliser des punaises, du scotch ou de la pâte à fixe sur les murs de la salle.

**Il est interdit de stationner sur les places handicapées devant la salle ainsi que sous le préau (réservé aux locataires) sous peine de sanction.**

**Il est interdit de jouer au ballon dans la cour ou sous le préau devant la salle communale.**

**Il est interdit de monter sur les structures de l'aire de jeux.**

**Il est interdit de se brancher à l'audio phonie.**

## **Article 5 : Assurance**

Tout utilisateur doit souscrire un contrat d'assurance pour les dommages que peuvent subir :

- Les personnes présentes lors de la manifestation
- Le local communal
- Les personnes salariées ou bénévoles qui seront sollicitées pour la manifestation.

## **Article 6 : Fonctionnement de la salle**

**L'utilisation de la salle ne sera autorisée qu'en présence du responsable désigné comme utilisateur dans la convention.**

**Toute annulation de réservation devra être signalée en Mairie au moins 30 jours avant la location prévue. Dans le cas contraire l'utilisateur sera dans l'obligation de payer 50% du prix de la location.**

Lors de la remise des clefs le fonctionnement de l'équipement est présenté à l'utilisateur par la mairie :

- le rangement des tables et des chaises
- la distribution électrique et le chauffage
- la sono en place est réservée à l'usage de la mairie

L'utilisateur amène le matériel dont il a besoin : sopalins, papiers WC, produits pour le lavage des mains, doses lave-vaisselle, sacs poubelles, produits d'entretiens, serpillères, torchons.

**En cas de location de la vaisselle, l'utilisateur sera prié de la rendre en état de propreté (elle devra être lavée et essuyée). Si ce n'est pas le cas, un deuxième lavage devra être effectué.**

L'utilisateur est responsable de l'état des lieux intérieurs et extérieurs après la manifestation. Il devra veiller à **rendre les locaux propres** et ramasser les bris de verres aux abords immédiats de la salle, canettes, mégots et tout autre débris liés à la manifestation.

**Toute détérioration due à une mauvaise utilisation du matériel sera facturée à l'utilisateur.**

Les organisateurs sont tenus de faire respecter la tranquillité du voisinage. Ils veilleront à ce qu'il n'y ait pas de bruits intempestifs aux abords de la salle : cris, pétards, chahuts, klaxons... **en cas de plaintes ils seront tenus responsables.**

## **Article 7 : Sécurité**

- Les enfants présents pendant la manifestation sont placés sous la surveillance de leurs parents que ce soit dans la salle, aux abords de la salle ou sur l'aire de jeux.
- Le branchement de rallonges et d'appareils électriques sont soumis à l'autorisation de la mairie.
- Se conformer aux consignes de sécurité apposées avec les plans d'évacuation.
- Ne pas déposer d'objets devant les portes ou dans les couloirs qui puissent gêner l'utilisation des issues de secours.
- Ne pas stationner de véhicule devant les issues de secours.

**En cas d'extrême urgence ou dangers imminents**, un téléphone est mis à disposition dans la salle afin de contacter les services d'urgence compétents :

- 18 pour les pompiers
- 15 pour le SAMU
- 17 pour la police

Veillez joindre également Mr le Maire au 04-71-47-29-50.

Le présent règlement est affiché dans la salle communale. Un exemplaire sera remis à l'utilisateur avec la convention lors de l'engagement de réservation.

**Le fait de signer la convention vaut l'acceptation du présent règlement.**

# CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

ENTRE : (1) D'une part : Monsieur le Maire de Teissières de Cornet

D'autre part :

ET : (2)

Sollicitant l'autorisation d'utiliser (3) La Salle Communale

**En vue d'organiser :**

IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

1°) **DESIGNATION ET ADRESSE DES LOCAUX A UTILISER**

Salle communale de Teissières de cornet, le bourg 15250 TEISSIERES DE CORNET

2°) **CONDITIONS D'UTILISATION**

En signant la convention, l'organisateur s'engage à utiliser la salle qu'il a réservée le jour désigné. Dans le cas contraire, s'il n'a pas mentionné son annulation par courrier auprès de la mairie 30 jours avant la dite location, celui-ci sera dans

(6) **l'obligation de payer 50% de la somme de celle-ci.**

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous les autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

3°) **La période d'occupation :**

**OBJET PRECIS DE L'OCCUPATION - NOMBRE DE PARTICIPANTS**

**Nbre de personnes :**

4°) **MESURES DE SECURITE**

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

5°) **ASSURANCE**

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition.

Cette police porte le numéro \_\_\_\_\_ ; elle a été souscrite le \_\_\_\_\_ auprès de \_\_\_\_\_

6°) **RESPONSABILITE**

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

(6) En cas de bris de vaisselle, l'organisateur s'engage à rembourser le montant des pièces manquantes.

7°) **PRIX**

Le présent droit d'utilisation est accordé à (2) \_\_\_\_\_

Moyennant le règlement de la somme de \_\_\_\_\_

...€ (+option vaisselle à 20€) Cette somme n'est pas à payer directement à la Mairie. L'organisateur attendra de recevoir un courrier de la Trésorerie.

8°) **CAUTION DE GARANTIE**

Une caution de

**400 euros sous forme de chèque, sera déposée en garantie de dommages éventuels le même jour que le dépôt de la convention**

**L'ORGANISATEUR RESPONSABLE**

Fait à Teissières de cornet

Le ..../../...

**Le maire  
Thierry CRUEGHE**

(1) Eventuellement représenté par M.

(2) Nom et adresse du particulier ou de l'organisme demandeur-organisateur.

(3) Désignation succincte des locaux.

(4) Date et heures.

(5) Objet succinct de la réunion ou de la manifestation.

(6) A rayer éventuellement.

